

## **TUNISIE : LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE**

Dans cette page : [Le contexte économique](#) | [Le contexte politique](#) | [Réponse du pays au COVID-19](#)

### Le contexte économique

#### LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

La Tunisie a été profondément touchée par la révolution de jasmin de 2011 qui a chassé le président Zine El Abidine Ben Ali, et le pays ne s'est jamais relevé économiquement. La situation a été exacerbée par la crise sanitaire déclenchée par la pandémie de COVID-19 et par les crises politiques que le pays a connues ces dernières années. Selon les estimations du FMI, la croissance économique s'est établie à 1,3 % en 2023 (contre 2,5 % un an plus tôt), en raison de la baisse importante de la production de blé pluvial due à l'insuffisance des précipitations. En 2024, la croissance continuera d'être limitée par le risque souverain élevé qui affecte l'environnement des affaires et la confiance des investisseurs, ainsi que par une inflation élevée. En outre, l'effet d'éviction croissant sur le secteur privé des besoins de financement substantiels du gouvernement contribuera à ces contraintes. Pour l'ensemble de l'année, le FMI prévoit une croissance de 1,9%, avec une accélération à 2,3% en 2025.

La Tunisie a reçu l'assistance financière de plusieurs organisations internationales, telles que la Banque africaine de développement, le FMI et l'Union européenne (qui a déboursé 600 millions d'euros de prêts dans le cadre du programme de soutien d'urgence à l'assistance macrofinancière). Le pays a également conclu un accord avec le FMI, au niveau des services, sur un programme de facilité élargie de crédit (FEC) de 1,9 milliard d'USD sur quatre ans. Le budget 2023 a été amendé par le gouvernement, ce qui se traduit par un déficit projeté révisé de 6,8 % du PIB (y compris les dons), en hausse par rapport à l'objectif initial de 5 %, après un déficit de 7,3 % en 2022. L'augmentation du déficit résulte principalement de l'accroissement des subventions et des transferts aux entreprises publiques et d'un coût de la dette plus élevé que dans le budget initial. Au cours de la période de prévision, le déficit devrait diminuer progressivement (4 % cette année et 3,2 % en 2025 - FMI). Dans le même temps, le ratio dette/PIB a diminué à 77,8 % (contre 79,8 % un an plus tôt) et devrait augmenter légèrement en 2024, à 77,1 % selon les prévisions du FMI. Toutefois, la majorité de la dette extérieure élevée est publique ou garantie par l'État, ce qui peut susciter des doutes quant à la capacité du pays à assurer le service de sa dette. Les pressions inflationnistes ont augmenté de manière significative et devraient rester élevées à court terme (9,4 % en 2023 et 9,8 % en 2024 selon le FMI). Parmi les politiques nécessaires pour restaurer la stabilité macroéconomique, le FMI souligne une réduction consciencieuse du déficit budgétaire par une réforme fiscale équitable, un contrôle strict de la masse salariale du secteur public, des subventions mieux ciblées et des réformes profondes des entreprises publiques.

La Tunisie est affligée par des disparités économiques croissantes qui favorisent ses régions côtières, lesquelles représentent plus de 80 % des zones urbaines et 90 % de l'emploi total. Les taux de pauvreté les plus élevés sont concentrés dans les zones rurales, en particulier celles du nord-ouest et du sud-ouest du pays (dépassant souvent 33 %). À l'inverse, le Grand Tunis affiche les valeurs les plus faibles (Carnegie). Selon les derniers chiffres de l'Institut national de la statistique (INS), au T2/2023, le taux de chômage s'élevait à 15,6% ; toutefois, le taux de chômage des jeunes - 38,1% - était particulièrement élevé. Par sexe, le taux de chômage reste nettement plus élevé pour les femmes (21,1 %) que pour les hommes (13,2 %).

Indicateurs de croissance	2022	2023 (E)	2024 (E)	2025 (E)	2026 (E)
<b>PIB</b> (milliards USD)	46,36	51,27	53,48	54,92	57,04
<b>PIB</b> (croissance annuelle en %, prix constant)	2,5	1,3	1,9	2,3	2,6
<b>PIB par habitant</b> (USD)	3.822	4.191	4.336	4.418	4.555
<b>Solde des finances publiques</b> (en % du PIB)	-7,3	-5,9	-4,0	-3,2	-2,5
<b>Endettement de l'Etat</b> (en % du PIB)	79,8	77,8	77,1	74,3	71,9
<b>Taux d'inflation</b> (%)	n/a	9,4	9,8	8,7	7,7
<b>Taux de chômage</b> (% de la population active)	15,2	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Balance des transactions courantes</b> (milliards USD)	-3,98	-2,96	-2,91	-2,95	-2,79
<b>Balance des transactions courantes</b> (en % du PIB)	-8,6	-5,8	-5,4	-5,4	-4,9

Source : FMI - World Economic Outlook Database, Dernières données disponibles.

Note : (E) Données estimées

#### LES PRINCIPAUX SECTEURS ÉCONOMIQUES

L'agriculture est un secteur clé de l'économie tunisienne, représentant 9,8 % du PIB et employant 14 % de la main-d'œuvre (Banque mondiale, dernières données disponibles). Le pays dispose de 9,7 millions d'hectares de terres agricoles, soit 62% de sa superficie totale (FAO). L'amélioration des méthodes de production au cours des dernières années a permis au secteur de se développer et de se moderniser (culture d'oliviers, d'arbres fruitiers et de palmiers) tout en permettant au pays d'atteindre un niveau d'autosuffisance alimentaire. L'agriculture biologique est également en plein essor, la Tunisie étant l'un des pays les plus productifs d'Afrique. L'huile d'olive représente la plus grande part des exportations agricoles, suivie par les dattes, les olives et les fruits frais. Selon les derniers chiffres de l'Observatoire national de l'agriculture, les exportations alimentaires tunisiennes ont connu une augmentation remarquable de 21,3 % en 2023, tandis que les importations ont diminué de 6,2 %. Cette évolution est principalement due à la hausse des exportations d'huile d'olive (+52,4 %) et à la baisse des importations de céréales (-11,2 %) et d'huiles végétales (-40 %).

L'industrie représente 23,3 % du PIB et emploie 34 % de la population active. Les secteurs industriels du pays sont principalement orientés vers l'exportation. Parmi les secteurs en déclin, on trouve l'industrie du cuir et de la chaussure, le papier, le carton, le plastique et le bois. Les secteurs de la chimie, du textile et de l'habillement ont connu une croissance ces dernières années ; cependant, la crise économique déclenchée par la pandémie de Covid-19 a eu un impact particulier sur le secteur du textile et de l'habillement et sur les sous-secteurs de la mécanique et de l'électrotechnique, qui sont encore en train de se redresser. Dans l'ensemble, on estime que le secteur manufacturier représente 15 % du PIB (Banque mondiale) et qu'il est fortement lié aux chaînes de production européennes. Selon les derniers chiffres de l'Institut national de la statistique, l'indice de la production manufacturière s'élevait à 105,3 en 2022 (2010=100).

L'économie locale est largement orientée vers les services, qui représentent 60,3 % du PIB, y compris les secteurs en plein essor des TIC (technologies de l'information et de la communication) et du tourisme. La formation professionnelle et la recherche sont des secteurs en progression. Le secteur des services dans son ensemble emploie 52 % de la main-d'œuvre du pays. L'industrie du tourisme est également importante pour l'économie du pays : après avoir souffert des restrictions internationales imposées lors de la pandémie de COVID-19, elle a montré des signes de reprise en 2022, et en 2023 le pays a accueilli 8,8 millions de visiteurs, marquant une augmentation de 49,3 % en un an et dépassant le niveau enregistré avant la pandémie de Covid. Au 10 décembre 2023, les recettes touristiques ont atteint 6,7 milliards TND (environ 2 milliards EUR).

Répartition de l'activité économique par secteur	Agriculture	Industrie	Services
<b>Emploi par secteur</b> (en % de l'emploi total)	13,9	34,2	51,9
<b>Valeur ajoutée</b> (en % du PIB)	10,1	23,0	60,3
<b>Valeur ajoutée</b> (croissance annuelle en %)	2,0	-0,4	3,9

Source : *Banque Mondiale, Dernières données disponibles.*



Retrouvez plus d'information sur votre secteur d'activité sur notre service [Etudes de marché](#).

## INDICATEUR DE LIBERTÉ ÉCONOMIQUE

### = Définition

Note : 56,6/100

Rang mondial : 119

Rang régional : 10



Liberté économique dans le monde (carte interactive)

Source : *Indice de liberté économique, Heritage Foundation*

## CLASSEMENT DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

### = Définition

Note : 5.12/10

Rang mondial : 69/82

Source : *The Economist Intelligence Unit - Business Environment Rankings 2020-2024*

## RISQUE PAYS

Consultez l'analyse risque pays proposée par [Credimundi](#).

## LES SOURCES D'INFORMATION ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

Les ministères	Ministère du Commerce
L'office de statistique	L'Institut National de la Statistique (INS)
La banque centrale	Banque Centrale de Tunisie
Les places boursières	Bourse de Tunis

Les autres ressources utiles	The Economist - Tunisie Chambre du Commerce et de l'Industrie
Les principaux journaux on-line	Le Temps La Presse As-Sabah (en arabe)
Les portails économiques	Site portail sur la presse tunisienne

## Le contexte politique

---

Chefs de gouvernement	Président : Kaïs Saïed (depuis le 23 octobre 2019) Premier ministre : Ahmed Hachani (depuis le 1er août 2023)
Les prochaines élections	Présidentielle : 2024 Assemblée des représentants du peuple : 2027
Le contexte politique actuel	<p>La Tunisie se caractérise par un contexte politique très instable. En octobre 2019, Kais Saied a remporté les élections présidentielles face à Nabil Karoui et s'est emparé de pouvoirs exceptionnels dans un contexte de troubles sociaux dus à l'aggravation de la situation économique causée par la pandémie de COVID-19. En septembre, Saied suspend le pouvoir législatif et obtient le soutien de l'opinion publique lors du référendum du 25 juillet 2022 pour une nouvelle constitution qui affaiblit les pouvoirs du parlement au profit de la présidence. En fait, le nouveau gouvernement n'a pas besoin de l'approbation du parlement et ne peut être censuré sans une majorité des deux tiers du parlement et d'un conseil de représentants régionaux, dont la structure reste à définir.</p> <p>Un an après la dissolution officielle de l'Assemblée par le président Saied, le nouveau parlement s'est réuni pour la première fois en mars 2023. Il s'agissait de la première session parlementaire depuis que les militaires ont scellé l'assemblée précédente en 2021 et que les élections ont eu lieu en décembre 2022 et janvier 2023. Ces élections ont été marquées par d'importants boycotts, avec une participation de seulement 11 % des électeurs éligibles. La session a été soumise à des restrictions strictes, seuls les journalistes du radiodiffuseur d'État et de l'agence de presse officielle de l'État étant autorisés à couvrir les événements de la session inaugurale.</p>
Les principaux partis politiques	<p>Il existe de nombreux partis politiques en Tunisie. En 2022, le président Saied a promulgué un décret interdisant la participation des partis politiques aux élections législatives. Bien qu'ils restent présents dans les affaires politiques tunisiennes, ces partis ont connu une baisse d'influence notable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ennahda : islamiste modéré</li> <li>- Nidaa Tounes : laïque, moderniste, soucieux de la sécurité</li> </ul> <p>Autres partis notables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Front populaire : de gauche, issu de la fusion de partis socialistes, progressistes, verts et nationalistes arabes.</li> <li>- Afek Tounes : centre-droit, laïque, libéral</li> <li>- Tahya Tounes : laïque, libéral, bourguibiste</li> <li>- Machrouu Tounes : laïque sous une grande tente</li> </ul>
La nature de l'Etat	<p>Après la chute du président Zine El Abidine Ben Ali en 2011 et l'évolution vers une Tunisie plus démocratique, une nouvelle Constitution a été ratifiée le 10 février 2014. Selon les termes de la Constitution, la Tunisie est un Etat libre, souverain et indépendant. Il s'agit d'une république parlementaire, dont le système juridique est basé sur le code civil français et la loi islamique. L'islam est la religion officielle. Le pouvoir institué par la Constitution est fondé sur la souveraineté du peuple et la séparation des pouvoirs.</p> <p>Néanmoins, suite à la nouvelle constitution de 2022, la Tunisie est passée du système hybride parlementaire-présidentiel de sa constitution postrévolutionnaire à un système présidentiel.</p>
Le pouvoir exécutif	<p>Le Président de la République est le chef de l'État. Il est élu pour cinq ans au suffrage universel, libre, direct et secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le Président élabore la politique générale en matière de sécurité nationale, de relations internationales et de défense. Il veille au fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels et assure la continuité de l'État. Le mandat du Président est limité à quatre ans. Il nomme le Premier ministre, qui est le chef du gouvernement. Le Premier ministre est normalement choisi parmi les membres du parti ou de la coalition électorale qui a obtenu le plus grand nombre de sièges lors des élections législatives. Le Premier ministre nomme les ministres et les secrétaires d'État ; toutefois, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense sont désignés avec l'accord du Président. Suite au référendum constitutionnel de 2022, le président dispose désormais de plus de pouvoirs puisqu'il est chargé de nommer le premier ministre et les membres du gouvernement, sans avoir à demander l'approbation du parlement, et qu'il ne peut être censuré sans une majorité des deux tiers du parlement et d'un conseil de représentants régionaux. En outre, le président peut révoquer unilatéralement les membres du gouvernement.</p>
Le pouvoir législatif	<p>Le peuple exerce le pouvoir législatif par l'intermédiaire d'une assemblée représentative, l'Assemblée des représentants du peuple, ou par référendum. L'Assemblée est composée de 217 députés élus au suffrage universel, libre, direct et secret pour un mandat de cinq ans.</p>

La nouvelle constitution de 2022 a créé une deuxième chambre du parlement, le Conseil des régions et des districts. Elle est composée de personnes élues par les membres des conseils régionaux et de district et non au suffrage universel (art. 81). Dans l'ensemble, la nouvelle constitution affaiblit les pouvoirs du parlement, qui peut toujours rédiger et promulguer des lois, mais ne peut adopter une motion de censure contre le gouvernement qu'avec une majorité des deux tiers.

## INDICATEUR DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE :

= *Définition*

Rang mondial : 73/180

## INDICATEUR DE LIBERTÉ POLITIQUE

= *Définition*

Classement : Libre

Liberté politique : 2/7

Libertés individuelles : 3/7

*Liberté politique dans le monde (carte interactive)*

*Source : Liberté dans le monde, Freedom House*

## Réponse du pays au COVID-19

---

Restrictions de voyage	Regularly updated travel information for all countries with regards to Covid-19 related entry regulations, flight bans, test and vaccines requirements is available on TravelDoc Infopage. To find information about the current travel regulations, including health requirements, it is also advised to consult Travel Regulations Map provided and updated on a daily basis by IATA.
Restrictions import & export	A general overview of trade restrictions which were adopted by different countries during the COVID-19 pandemic is available on the International Trade Centre's COVID-19 Temporary Trade Measures webpage.
Plan de relance économique	For the general overview of the key economic policy responses to the COVID-19 pandemic (fiscal, monetary and macroeconomic) undertaken by the government of Tunisia please consult the country's dedicated section in the IMF's Policy Tracker platform.
Plan de soutien aux entreprises	For an evaluation of impact of the Covid pandemic on SMEs and an inventory of country responses to foster SME resilience, refer to the OECD's SME Covid-19 Policy Responses document. You can also consult the World Bank's Map of SME-Support Measures in Response to COVID-19.

© eexpand, Tous droits de reproduction réservés.

Dernières mises à jour en Mars 2024